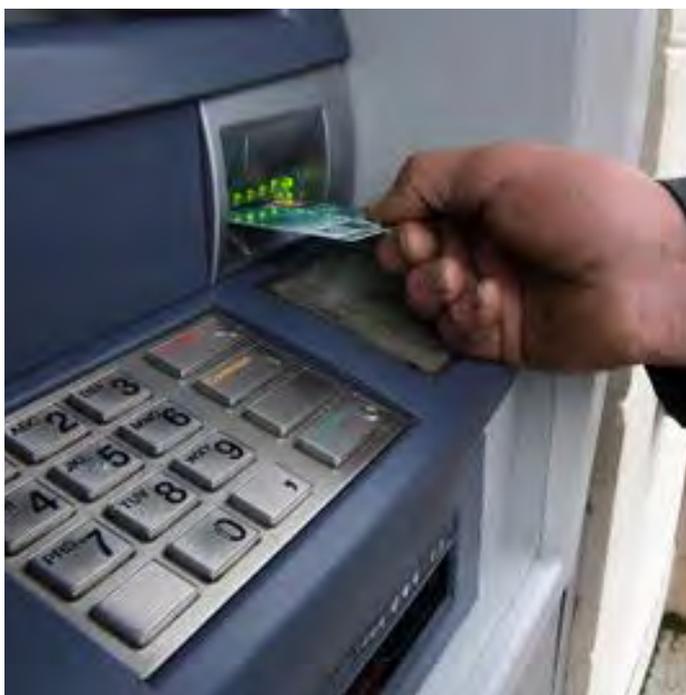


**BELLEVILLE SUR LOIRE**  
**LE FLASH**  
*Centre Aquatique, réouverture*



# Préambule



## **Le mot de la 1<sup>ère</sup> adjointe** Carole BEGUE



Chères Bellevilloises, Chers Bellevillois,

Ce mois de juin va voir les élections départementales et régionales occuper l'espace les dimanches 20 et 27. C'est pour cela que je prends la parole dans les premières lignes de ce numéro du flash de juin.

Le Conseil municipal ayant été installé le 28 mai 2020, il y a donc maintenant 1 an, la majorité municipale et moi même sommes heureux de vous faire part que nous avons réalisé ou commencé à mettre en œuvre plus de la moitié des 59 points de notre profession de foi pour laquelle nous avons été élus.

Ce mois de juin ne fera pas exception en ce qui concerne les projets et je vous annonce que cet été sera installé dans notre commune un nouvel équipement attendu depuis très longtemps par nombre d'entre vous, un distributeur automatique de billets.

Ensuite, étant donné que la pandémie recule, il nous a semblé important que la commune soit moteur d'une animation estivale, complémentaire à la fête de la Madeleine et le traditionnel feu d'artifice. C'est pourquoi sous l'impulsion de ma collègue Héléna PARAT et avec les membres de la commission « animation communale » nous vous proposons de choisir un film qui sera projeté en plein air le 09 juillet.



Prenez soin de vous.

Votre première adjointe au Maire, Carole BEGUE

# Sommaire

## **P 4-6**

**Compte rendu conseil municipal**  
du 18 Mai 2021

## **P 7-13**

**Compte rendu  
Conseil Communautaire**  
du 07 Avril 2021

## **P 14-19**

**Informations Pratiques**  
Coordonnées et informations de vos services

## **P 20**

**Actualités**  
Distributeur automatique de billets

## **P 21-22**

**Retour sur...**  
ALSH

## **P 23-27**

**Culture / Enseignement artistique**  
Médiathèque  
Académie de musique et d'art

## **P 28-31**

**Sorties**  
Maison de Loire

# Compte rendu du conseil municipal

18 Mai 2021

Le Conseil Municipal s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur le Maire Bruno Van der Putten.

Approbation du procès-verbal de la séance du 13 avril 2021.

Désignation de M. Antoine JEANDEL secrétaire.

## **I - DECISIONS DU MAIRE PRISES PAR DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

### **MARCHE DE TRAVAUX - MENUISERIES GROUPE SCOLAIRE - PROCEDURE ADAPTEE**

-Attribution du lot 1 « Menuiseries » à la société GUILLOT pour un montant de 81.977,42 € HT, et subdélégation de sa signature à M. Denis BOUSSARD, adjoint, en vertu de son arrêté de délégation.

-Les lots 2 et 3 sont déclarés infructueux.

### **SAFER DU CENTRE - APPRÉHENSION DES BIENS PRÉSUMÉS VACANTS SANS MAÎTRE**

Validation du devis d'accompagnement à l'appréhension des biens vacants (13 parcelles) d'un montant de : 2 241.40 € HT - 2 689.68 € TTC comprenant l'option 2 : Rémunération de la SAFER de 0.5 jour réunion de travail : 320.20 € HT

### **FOURNITURE ET POSE D'UN KIOSQUE POUR INSTALLATION D'UN DISTRIBUTEUR AUTOMATIQUE DE BILLETS**

Validation du montant de 36 534.98 € HT proposé par la société LOOMIS AUBERVILLIERS.

### **DROIT DE PREEMPTION**

Renonciation à l'exercice du droit de préemption urbain sur la vente des propriétés suivantes :

AB 24  
4 rue des Haberts

AB 78, 79, 80, 81, 82,  
83, 84, 85 199, 200  
10 rue de la Cour

## **II - PERSONNEL COMMUNAL**

### **1) REGIME INDEMNITAIRE - COMPLEMENT INDEMNITAIRE ANNUEL**

Le Conseil Municipal, à la demande de la Préfecture, modifie les montants maximums annuels du Complément Indemnitaire Annuel, et par conséquent les critères d'attribution et la grille d'évaluation des agents;

### **2)- CREATION DE POSTE RESPONSABLE DU RESTAURANT SCOLAIRE**

Suite à une demande de mutation de l'agent en charge de la gestion du restaurant scolaire et de l'impérative nécessité de le remplacer, le conseil municipal décide la création de deux postes, un en catégorie C, un en catégorie B afin d'encourager les candidatures.

### **3)-RESPONSABLE DES RESSOURCES HUMAINES**

Il convient de préciser: Dans le cadre de l'appel à candidature d'un responsable Ressources Humaines, le candidat sélectionné sera nommé par voie de mutation sur un poste de rédacteur principal 1<sup>ère</sup> classe.

### **4)-MODIFICATION DE LA DELIBERATION 2021/12 DU 02 MARS 2021**

A la demande du Centre de Gestion du Cher, il convient de rectifier le grade de l'agent concerné indiqué dans la délibération. Il s'agit d'un adjoint d'animation principal 2ème classe au lieu d'adjoint d'animation.

### **5)- PRISE EN CHARGE DES HONORAIRES DU MÉDECIN**

Le conseil municipal valide la demande de prise en charge des honoraires du médecin agréé de 36 € correspondants au montant d'une visite médicale obligatoire passée par un agent du service technique pour le renouvellement de la validité de son permis poids-lourds.

## **III - FINANCES COMMUNALES**

### **1)- OBJET : ADMISSION EN NON-VALEUR**

Le conseil municipal accepte l'admission en non-valeur d'un montant de 52,50 euros pour des factures de cantine de mars et juin 2015, impayées par une famille de Belleville. Un dossier de surendettement a été déposé auprès de la commission de surendettement de la Nièvre et en mars 2019, cette commission a prononcé l'effacement de dettes.

## **IV - CONVENTION**

### **1)-PROJET DE MISE À DISPOSITION DE LOCAUX AU PELOTON SPÉCIALISÉ DE PROTECTION DE LA GENDARMERIE**

Le conseil municipal autorise le Maire à signer les documents se rapportant à une convention de mise à disposition au PSPG de deux sites désaffectés sur la commune pour leur utilisation à des fins d'entraînements professionnels (sites dénommés CAUMARTIN et VAL DE LOIRE SERVICE)

## **V- SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ENERGIE DU CHER**

### **1)- Rénovation de l'éclairage public rue de Beaumont et route de Sancerre**

#### **Plan de financement**

Le conseil municipal approuve le plan de financement proposé par le Syndicat Départemental d'Electricité du Cher, pour la rénovation de l'éclairage public rue de Beaumont et route de Sancerre, et autorise le Maire à signer les documents s'y rapportant.

Coût des travaux : 1 140.00 € HT ;  
Participation de la collectivité sur le montant HT (50 %) : 570.00 € HT  
Prise en charge par le SDE18 sur le montant HT (50 %) : 570.00 € HT

## **VI- ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF (SPANC)**

### **1)-Montant des redevances**

Les prestations de contrôles assurées par le SPANC donnent lieu au paiement par l'utilisateur d'une redevance d'assainissement non collectif, destinées à financer les charges du service.

Le conseil municipal approuve les montants de la redevance comme suit :

Contrôle de conception = 181.91€

Contrôle de conception complémentaire : 34.65€

Contrôle de bonne exécution des travaux = 66.41€

Contrôle de bonne exécution des travaux complémentaire = 40.43€

Contrôle de diagnostic de l'existant = 85€

Contrôle de bon fonctionnement = 85€

Contrôle de bon fonctionnement dans le cadre d'une vente = 150€

Majoration de tarification pour le refus de contrôle = 170€

### **2)- PÉRIODICITÉ DES CONTRÔLES DES INSTALLATIONS D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF**

Le conseil municipal approuve :

-de porter la périodicité des contrôles de bon fonctionnement et d'entretien des installations d'assainissement non

collectifs neuves, réhabilitées ou conformes à 10 ans,

-de porter la périodicité des contrôles de bon fonctionnement et d'entretien des installations d'assainissement non collectifs non conformes avec risque sanitaire et ou environnemental à 4 ans.

-de porter la périodicité des contrôles de bon fonctionnement et d'entretien des installations d'assainissement non collectifs non conformes à 8 ans.

Ces fréquences de contrôles seront spécifiées dans le règlement du service.

## **VII - VŒUX ET MOTIONS**

### **1)- PROPOSITION DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES PAYS FORT SANCERROIS VAL DE LOIRE D'UNE MOTION AU SUJET DU TRANSFERT DE L'ETAT AUX INTERCOMMUNALITÉS DE LA GESTION DES DIGUES DE LOIRE**

Le conseil municipal demande au nom de l'intérêt général, que la gestion de la Loire qui appartient au domaine public de l'Etat lui soit définitivement confiée au titre de ses pouvoirs régaliens.

### **2)- PROPOSITION DE LA MAIRIE DE SANCERRE D'UNE MOTION AU SYNDICAT MIXTE DE COLLECTE ET DE TRAITEMENT DES RÉSIDUS MÉNAGERS AU SUJET DU NOMBRE LIMITÉ DE PASSAGES EN DÉCHETTERIES**

Le SMICTREM Léré Sancerre Vailly a décidé de repenser le fonctionnement de ses déchetteries en mettant en place un contrôle d'accès.

Chaque administré est maintenant conditionné à 18 passages par an. En amont, les utilisateurs doivent remplir un formulaire afin de s'ouvrir le droit à accès aux déchetteries. L'accès est gratuit pour les particuliers, payants pour les professionnels (à partir de 2022).

Alors, le conseil municipal demande au SMICTREM de surseoir à la décision de limiter le nombre de passages en déchetteries et d'envisager une nouvelle réforme en adéquation avec les réalités de

notre territoire, et encourage les communes concernées par ladite décision à délibérer sur la présente motion.

## **VIII - CENTRE NUCLEAIRE DE PRODUCTION D'ELECTRICITE (CNPE) de BELLEVILLE SUR LOIRE - DEMANDE D'AUTORISATION RELATIVE A L'EVOLUTION DES PRESCRIPTIONS CONCERNANT LES PRELEVEMENTS ET REJETS**

EDF a déposé une demande de modification de ses installations impactant les prescriptions relatives aux prélèvements et aux rejets du site.

L'autorité de sûreté nucléaire a jugé cette demande recevable conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur.

Conformément à l'article R. 593-57 du code de l'environnement, ce dossier doit être transmis aux collectivités territoriales, situés dans un rayon de 10 kms autour du site, un avis sur le dossier est requis dans les 2 mois suivant la réception dudit dossier.

L'assemblée a décidé de se prononcer sur le dossier ultérieurement.

## **IX - QUESTIONS DIVERSES, INFORMATIONS**

-Monsieur le maire demande aux conseillers de s'inscrire aux permanences des bureaux de vote pour les élections départementales et régionales du 20 et 27 juin 2021.

-Madame Parent demande des précisions sur les problèmes techniques survenus récemment au Centre Aquatique des Presles et sur l'échéancier de son ouverture prochaine.

-Monsieur Bagot précise ; suite à un précédent conseil municipal que le Centre Intergénération a été livré en 2012 et que le premier résident a été accueilli en 2013, donc pendant le mandat de Mr Vincent FREGEAI (2008-2014).

### **Conseil municipal**

**La date du prochain conseil municipal n'étant pas connue au moment de l'impression du Flash, elle vous sera communiquée ultérieurement.**

# Compte rendu du conseil communautaire

07 Avril 2021 à la salle des fêtes de Léré

## I- AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

### I-1) Petites Villes de Demain : convention et recrutement d'un chargé de mission

M. SCOUPE présente Petites Villes de Demain » (PVD) qui est un nouveau dispositif lancé par le gouvernement fin 2020. Il vise à donner aux élus des communes et leurs intercommunalités de moins de 20 000 habitants qui rayonnent et exercent pour tout le territoire qui les entoure, des fonctions essentielles de centralité, les moyens de concrétiser leurs projets de revitalisation pour redevenir des villes dynamiques, respectueuses de l'environnement où il fait bon vivre. Le programme est déployé sur 6 ans.

Dans le Cher, 17 villes sont lauréates de ce programme, en candidature seule ou groupée. Notre intercommunalité contient 2 villes lauréates, Sancerre et Saint-Satur, en candidature groupée.

Les 3 piliers du programme porté par l'Agence Nationale de Cohésion des Territoires au bénéfice des villes lauréates sont :

- un appui global en ingénierie, notamment par le biais du financement à 75 % d'un chef de projet Petites Villes de Demain ;
- des outils et expertises sectorielles, dans l'ensemble des champs nécessaires à la revitalisation des centralités, et notamment l'habitat, le commerce, l'économie locale et l'emploi, les mobilités douces, la transition écologique ;
- un accès à un réseau professionnel étendu, au travers de la création du « Club Petites Villes de Demain ».

Pour les communes lauréates du dispositif et leurs intercommunalités, les étapes à franchir sont les suivantes :

- Signature d'une convention d'adhésion : premier acte d'engagement dans le programme, cette convention est co-signée par les exécutifs de la ou des communes lauréates et de l'intercommunalité, par le préfet, et le cas échéant par tout autre partenaire institutionnel et technique. La signature de cette convention d'adhésion permet de solliciter le co-financement du chef de projet.
- Recrutement du chef de projet : il assure le pilotage opérationnel du projet de revitalisation pour le compte de l'exécutif local. Le portage administratif du chef de projet peut être assuré par une ville lauréate ou par l'intercommunalité.
- La signature d'une convention cadre d'Opération de Revitalisation de Territoire Petites Villes de Demain (PVD), dans les 18 mois suivant la signature de la convention d'adhésion. Celle-ci contient la stratégie de revitalisation et les actions et moyens à déployer pour la concrétiser. Pour notre territoire, une convention ORT a déjà été signée en janvier 2020, avec les communes de Sancerre, St-Satur, Veaugues, Boulleret et la Communauté de communes. La convention ORT sera revue dans les prochains mois, pour permettre d'intégrer cette nouveauté sur le programme PVD et d'intégrer de nouvelles actions dans la convention.

Des retours sur ce projet sont attendus en amont du conseil notamment des partenaires (Etat, Département, Région).

Il est proposé au conseil communautaire d'approuver cette convention d'adhésion et d'autoriser M. le Président à signer ce document et d'engager toute procédure nécessaire. Il est également proposé la création d'un poste de chargé de mission « Petites Villes de Demain » à temps complet.

## **I-2) Rétrocession du terrain de Saint-Bouize pour l'aire de camping-car**

M. PABIOT rappelle que les ex CDC du Sancerrois et Cœur du Pays Fort exerçaient la compétence aires de camping- car avant la fusion.

Il rappelle que l'ancienne communauté de communes du Sancerrois avait fait l'acquisition d'un terrain auprès de la commune de Saint-Bouize pour la réalisation d'une aire de camping-car en 2016. Avec la fusion et la redéfinition de l'intérêt communautaire, la communauté de communes n'a pas conservé la compétence de la gestion des aires de camping-car. C'est pourquoi il est proposé de céder à la commune de Saint-Bouize ce terrain pour l'euro symbolique. Cette procédure sera formalisée par un acte administratif signé par les deux parties.

## **II-FINANCES**

### **II-1) Admission en non-valeur**

La Trésorerie nous a fait parvenir une demande d'admission en non-valeur pour une facturation de l'accueil de loisirs de Saint-Satur sur les exercices 2016 et 2019. Une mesure de rétablissement personnelle sans liquidation judiciaire a été prononcée. Il est proposé au conseil communautaire d'admettre en non-valeur la somme de 682,12 €. Les crédits seront inscrits sur l'exercice 2021.

Le conseil communautaire approuve à l'unanimité.

### **II-2) Affectation du résultat du budget annexe du SPANC**

Mme RAIMBAULT propose l'affectation de résultat suivante :

	<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>	<b>RESULTAT 2020</b>	<b>CLOTURE 2019</b>	<b>CLOTURE 2020</b>
<b>INVESTISSEMENT</b>	0	1 326,40	1 326,40	2 259,68	3 586,08
<b>FONCTIONNEMENT</b>	60 711,98	63 337,01 €	2 625,03	8 484,10	11 109,13

Budget SPANC

Report investissement 001 : 3 586,08 €

Report fonctionnement 002 : 11 109,13 €

Le conseil communautaire approuve à l'unanimité.

### II-3) Budget du SPANC 2021

Mme RAIMBAULT présente le budget du service commun SPANC.

M. PABIOT ajoute que ce budget correspond au service que la CDC rend pour le compte des communes. Le SPANC règle le prestataire et facture l'utilisateur. Il s'agit d'un budget annexe. Il n'y a pas d'investissement, à part un ordinateur. Il est proposé au conseil communautaire d'approuver le budget annexe du service commun SPANC qui se résume comme suit :

	<b>Exploitation</b>	<b>Investissement</b>
<b>Dépenses</b>	94 273,13 €	4 912,48 €
<b>Recettes</b>	94 273,13 €	4 912,48 €

Le conseil communautaire approuve à l'unanimité.

### II-4) Tarif des accueils de loisirs

M. VAN DER PUTTEN rappelle que lors de la fusion, les tarifs des accueils de loisirs situés à Saint-Satur/Sancerre et Vailly sur Sauldre ont été maintenus comme précédemment, c'est-à-dire des tarifs différents pour l'accueil de loisirs à Saint-Satur et pour celui Vailly sur Sauldre. Cette situation a perduré car de nombreux sujets devaient être traités et notamment le choix et l'harmonisation des compétences. Mais désormais cette situation doit être harmonisée car les services proposés sont identiques : période d'ouverture, gestion directe par la CDC et le personnel communautaire et des recrutements saisonniers, même prestataire de repas, les activités proposées et sorties ne sont pas identiques mais de même nature...

La commission action sociale a travaillé sur le sujet depuis le mois de décembre pour arriver à proposer une solution en adéquation avec la situation du territoire (public, quotient familial...) et les enjeux financiers de la CDC mais aussi des familles. Les quotients familiaux du territoire ont été recensés grâce aux données CAF, MSA et aux données des accueils de loisirs.

5 tranches tarifaires sont proposées en incluant les éléments suivants :

- Tarif à la journée incluant le repas
- Tarif pour les fratries à compter du 2ème enfant
- Tarif semaine (pour une inscription de 5 jours)
- Tarif hors CDC
- Grille tarifaire pour les activités

<b>Quotients familiaux</b>	<b>Tarif journée avec repas 1er enfant en €</b>	<b>Tarif journée fratrie avec repas par enfant en €</b>	<b>Tarif semaine en € (-4€ du tarif 1er en- fant)</b>
<b>QF ≤ 400</b>	8.00	7.50	36.00
<b>401 ≤ QF ≤ 700</b>	9.00	8.50	41.00
<b>701 ≤ QF ≤ 1000</b>	10.00	9.50	46.00
<b>1001 ≤ QF ≤ 1300</b>	11.00	10.50	51.00
<b>QF ≥ 1301</b>	12.00	11.50	56.00
<b>Hors CDC</b>	14.00	13.50	66.00

Tarif sans déduction de l'aide financière CAF et MSA

<b>Supplément pour sortie extérieure</b>		
	- 50 km	+ 50 km
<b>Transport avec sortie payante</b>	5 €	8 €
<b>Transport avec sortie non payante</b>	3 €	5 €
<b>Sortie avec nuitée</b>	5 € par nuitée	

## **II-5) Demande de subvention MARPA et CIAS**

Monsieur le Président souhaite porter à la connaissance des délégués communautaires les demandes de subvention de la Marpa et du CIAS.

Pour la MARPA située à Savigny en Sancerre: l'association gestionnaire sollicite une subvention exceptionnelle du fait du contexte liée au COVID et des coûts supplémentaires notamment des frais de personnel. L'association sollicite une subvention de 4 829.18 €.

Pour le CIAS ayant la gestion du logement foyer situé à Vailly sur Sauldre : la CDC versait une subvention annuelle de 70 000 €. L'établissement signale des difficultés importantes liées à plusieurs facteurs : faible taux de remplissage, résidents ayant une dépendance forte et risquant de quitter l'établissement ou d'aller en milieu hospitalier sans espoir de retour au logement foyer. Pas de demande ou de liste d'attente pour essayer d'augmenter la capacité. Les projections tendent vers une occupation à moins de 40 voire 38 résidents ce qui met en péril la santé financière de l'établissement. Pour rappel, des économies ont été réalisées depuis 2017 (charges de fonctionnement, frais de personnel...) mais les charges fixes ne peuvent être encore réduites notamment les charges de personnel.

## **III- DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE**

### **III-1) Attribution d'une aide TPE pour M. NOVAK pour le restaurant le Floroine à Ménétréol sous Sancerre**

Mme AUDRY indique que M. Dominique NOVAK qui exploite le restaurant le Floroine à Ménétréol sous Sancerre sollicite une aide TPE auprès de la CDC d'un montant de 3 040 €. Les travaux consistent en la réfection de la salle de restaurant à la fois pour des mises aux normes liées à la sécurité mais aussi pour offrir un cadre neuf à sa clientèle lors de la réouverture. Le dossier présenté lors du comité Initiative Cher du 25 mars 2021 a reçu un avis favorable. Le conseil communautaire approuve l'aide TPE de 3 040 € à M. NOVAK.

### **III-2) Attribution d'une aide TPE pour Mme JEUNOT pour la création d'un institut de beauté à Léré**

Mme Catherine JEUNOT sollicite une aide TPE pour l'ouverture d'un institut de beauté sur la commune de Léré. Auparavant esthéticienne à domicile, Mme JEUNOT souhaite désormais s'installer dans un local fixe sur la commune de Léré. L'aide sollicitée de 1590€ permettra l'acquisition de matériel professionnel et l'aménagement intérieur de l'institut. Le comité Initiative Cher a émis un avis favorable à cette attribution d'aide. Le conseil communautaire approuve à l'unanimité.

## IV- SPANC

### IV-1) Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public de l'assainissement non collectif 2019

Mme MATTELLINI rappelle qu'il s'agit du rapport annuel 2019 sur le service du SPANC. Ces données doivent être validées annuellement par le conseil communautaire et précisent le nombre d'habitations, les communes desservies, le mode de gestion, les tarifs le taux de conformité.

Voici le bilan global :

	Exercice 2018	Exercice 2019
<b>Nombre d'installations contrôlées conformes ou mises en conformité</b>	420	465
<b>Nombre d'installations contrôlées depuis la création du service</b>	1776	2375
<b>Autres installations contrôlées ne présentant pas de dangers pour la santé des personnes ou de risques avérés de pollution de l'environnement</b>	1095	1496
<b>Taux de conformité en %</b>	85,3	82,6

### IV-2) Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service Public de l'assainissement non collectif 2020

Il s'agit du rapport annuel 2020 sur le service du SPANC.

Voici le bilan global :

	Exercice 2019	Exercice 2020
<b>Nombre d'installations contrôlées conformes ou mises en conformité</b>	465	536
<b>Nombre d'installations contrôlées depuis la création du service</b>	2 375	2 892
<b>Autres installations contrôlées ne présentant pas de dangers pour la santé des personnes ou de risques avérés de pollution de l'environnement</b>	1 496	1 826
<b>Taux de conformité en %</b>	82,6	81,7

## V- GEMAPI

### V-1) Point GEMAPI

Madame MATTELLINI présente la compétence :

Définition GEMAPI : Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations

La gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations (GEMAPI) est une compétence confiée aux intercommunalités (métropoles, communautés urbaines, communautés d'agglomération, communautés de communes) par les lois de décentralisation n° 2014-58 du 27 janvier 2014 et n° 2015-991 du 7 août 2015, depuis le 1er janvier 2018.

## **COMPETENCES**

Les actions entreprises par les intercommunalités dans le cadre de la GEMAPI sont définies ainsi par l'article L.211-7 du code de l'environnement :

- L'aménagement des bassins versants
- L'entretien et l'aménagement des cours d'eau, canaux, lacs et plans d'eau
- La défense contre les inondations et contre la mer
- La protection et la restauration des zones humides

## **ACTIONS**

Compétence GEMAPI : gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations  
Depuis 2018 cette compétence est confiée aux intercommunalités, elle peut être transférée en partie à des syndicats de rivières.

Deux syndicats de rivières sur notre territoire :

SIRVAA: syndicat intercommunautaire du Ru de la Vauvise, de l'Aubois et de ses Affluents  
Lieu : Précý

Président : Jean -Michel Garnier

Communautés de communes afférentes :

- CDC Pays Fort Sancerrois Val de Loire
- CDC Berry Loire Vauvise
- CDC La Septaine
- CDC Terres Haut Berry
- CDC des trois Provinces
- CDC du Pays de Nérondes
- CDC des Portes du Berry entre Loire et Val d'Aubois Superficie : 1036 km<sup>2</sup>, 942 km

de cours d'eau

Rivières : le Ru, la Vauvise, de l'Aubois et des affluents

SYRSA : syndicat mixte des Sauldres et de ses affluents Lieu : Aubigny sur Nère

Président : André Jouanin

Communautés de communes afférentes :

- CDC Pays Fort Sancerrois val de Loire
- CDC Sauldre et Sologne
- CDC Sologne des Rivières
- CDC Terres du Haut Berry
- CDC Vierzon Sologne Berry et Villages de la Forêt Superficie : 1200 km<sup>2</sup>, 1022 km

de cours d'eau

- Rivières : La Grande Sauldre, la Petite Sauldre, La Nère et leurs affluents

SMABS : Syndicat Mixte d'Aménagement du Bassin de la Sauldre Lieu : Romorantin-Lanthenay

Président : Didier Guérin

- CDC Val du Cher Controis

- CDC du Romantinois et du Monestois
- CDC de la Sologne des rivières

Les demandes financières qui se matérialisent par des adhésions versées par la CDC Pays Fort Sancerrois val de Loire pour les 3 premières années sont :

Ces cotisations en fonction de leur nature peuvent être imputées sur la taxe GEMAPI imposées aux différents foyers.

	<b>SIRVAA</b>	<b>SYRSA</b>
<b>2021</b>	44 154,00 €	9 819,00 €
<b>2022</b>	47 643,00 €	10 732,00 €
<b>2023</b>	46 965,00 €	16 180,00 €



# Informations pratiques

## Mairie de Belleville sur Loire

Horaires :

Lundi au Vendredi de 8h00 à 12h00

et de 13h30 à 17h30

Samedi de 9h00 à 12h00

Place Prudent Chollet

Tél : 02 48 78 20 50

Fax : 02 48 78 20 55

[www.bellevillesurloire.fr](http://www.bellevillesurloire.fr)

[mairie@bellevillesurloire.fr](mailto:mairie@bellevillesurloire.fr)



## Cabinet d'infirmières libérales

Permanences les mardis et les vendredis de 7 h 45 à 8 h 15.

2 place Jean Moulin

18240 BELLEVILLE SUR LOIRE

Vous pouvez joindre le cabinet principal au 02.48.72.50.29

## Médecins de garde

Pour connaître l'identité du médecin de garde durant les week-ends et jours fériés, **il vous faut composer le 15 (centre des médecins de garde).**

On jugera alors si votre appel nécessite une intervention urgente, dans le cas contraire vous reprendrez contact avec votre médecin traitant dès que possible.

## Services Sociaux

Maison des Solidarités

Rue Saint Martin

18300 Sancerre

Tél : 02 18 87 28 40

Fax : 02 48 54 40 70

Reçoivent sur rendez-vous à la salle Louis Guillot, place de l'église à Belleville sur Loire pour :

### Protection Maternelle et Infantile

Suivi médical des enfants de 0 à 6 ans.

Le 3ème lundi du mois

### Référent Insertion emploi

Suivi au public bénéficiant du RSA.

Travaille en collaboration avec l'assistante sociale.

### Assistante Sociale

Les jeudis matin

Sur Rendez-vous au 02.18.87.28.40

## Relais Emploi

Place Prudent Chollet.  
emploi@bellevillesurloire.fr  
02 48 72 58 65

Horaires :

**Les Mardi et Jeudi :**  
**De 8h00 - 12h00 et 14h00 - 16h00**

**Sur rendez-vous, une seule personne sera accueillie dans l'enceinte du relais emploi.**

Nous vous garantissons :

- Un accompagnement de qualité
- Une prise en charge adaptée
- Une disponibilité et écoute
- Un suivi personnalisé
- Une aide pour vos CV et lettres de motivations
- Une mise en ligne de vos CV
- Une aide pour d'autres dossiers

Le Relai Emploi est en lien avec Pôle Emploi d'Aubigny

**Vous pouvez consulter notre page Facebook Point Emploi services Belleville**

## Office de Tourisme du Grand Sancerrois

**Ouvert du mardi au samedi et jours fériés de 13h30 à 18h30 jusqu'à fin Septembre.**



## Agence Postale de Belleville sur loire

Place Prudent Chollet  
02 48 72 60 00

Horaires :

**Lundi-mardi : 9h00 - 12h30 / 14h30 - 17h30**

**Mercredi : 9h30 - 12h30 / 14h30 - 17h00**

**Jeudi : 9h15 - 12h30 / 14h30 - 17h30**

**Vendredi semaine paire : 9h15 - 12h30 / 14h30 - 17h00**

**Vendredi semaine impaire : 9h15 - 12h30**

**Samedi : 9h30 - 12h00**

**Une seule personne sera accueillie dans l'enceinte de l'APC.**

**Dans l'agence postale, le port du masque est obligatoire.**

Merci de votre compréhension.



## Déchets verts Belleville

Horaires :

Lundi, mercredi : de 13h30 à 17h00

Samedi : de 10h à 12h et de 13h30 à 17h00

## Déchèterie Assigny

Horaires d'été :

Lundi, mercredi, samedi

8h00-12h00 et de 13h30-18h30

**Port du masque fortement conseillé.**

## Sécurité / Friches

En milieu aggloméré et à proximité de toute construction, toutes les parcelles en friches devront faire l'objet d'un nettoyage avant le 1er juillet de chaque année.

**Arrêté municipal du 9 juin 1998**

## Réglementation des bruits de voisinage

Les travaux temporaires de rénovation, de bricolage ou de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de porter atteinte à la tranquillité du voisinage en raison de leur intensité sonore, ne peuvent être effectués que :

- **Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 14h30 à 19h30,**
- **Le samedi de 9h00 à 12h00 et de 15h00 à 19h00,**
- **Le dimanche et les jours fériés de 10h00 à 12h00.**

Aucun bruit particulier ne doit par sa durée, sa répétition ou son intensité, porter atteinte à la tranquillité du voisinage ou à la santé de l'homme, dans un lieu public ou privé, qu'une personne en soit elle-même à l'origine ou que ce soit par l'intermédiaire d'une personne, d'une chose dont elle a la garde ou d'un animal placé sous sa responsabilité.

**Possibilité de consulter l'arrêté dans son intégralité en mairie et sur le site internet.**

## ILLIWAP

Vous êtes de plus en plus nombreux à suivre l'actualité de Belleville sur Loire sur ILLIWAP. Si vous souhaitez être abonné pour ne rater aucune nouvelle concernant votre village, téléchargez l'application ILLIWAP en suivant les étapes ci-dessous :

- 1. Télécharger l'application**
- 2. Recherchez votre commune**
- 3. Suivez votre commune**

**Recevez les notifications de votre commune sur votre smartphone**



## Cérémonie de l'appel du 18 Juin

A l'occasion du 81ème anniversaire de l'Appel du 18 juin prononcé par le Général de Gaulle, la municipalité convie les Bellevillois à une commémoration au monument square du Général de Gaulle le vendredi 18 juin à 18h00, en présence des associations patriotiques locales.

Vous êtes toutes et tous conviés à cette manifestation.



## ACCUEIL DE LOISIRS SANS HÉBERGEMENT

Programme disponible sur INOE  
Inscription jusqu'au 19 Juin.



## Réouverture du centre aquatique des Presles

Toute l'équipe du Centre Aquatique est heureuse de pouvoir à nouveau vous accueillir dans ses bassins !

**3 périodes distinctes d'ouverture vont donc être proposées suite aux dernières annonces gouvernementales :**

**Ainsi, à partir du 31 mai et jusqu'au 8 juin inclus**, le Centre pourra accueillir le public de 12h30 à 19h tous les jours (évacuation 18h45), le mercredi de 14h à 18h (évacuation 17h45), les personnes porteuses de handicap ainsi que les personnes présentant un certificat médical sans réservation de créneaux et avec des protocoles renforcés.

Les mineurs pourront à nouveau venir fréquenter les bassins mais uniquement encadrés (leçons de natation, groupes de perfectionnement, club).

**Le Centre restera fermé le weekend durant cette période.**

**Dès le 9 juin et jusqu'au 30**, les horaires habituels pourront reprendre, avec ouverture les weekends et pour tous les publics mais avec certains protocoles à respecter (jauge...).

**Au 1er juillet**, le Centre Aquatique reprendra ses horaires de saison estivale, 10h30-19h30 du lundi au dimanche, afin de vous accueillir en continu !  
Attention, l'espace balnéo ne rouvrira qu'à partir du 1er juillet.

Nous sommes heureux de pouvoir vous accueillir enfin dans nos bassins et espérons vous voir nombreux !

**«Toutes ces perspectives de réouverture sont bien entendu dépendantes de la crise sanitaire et des éventuelles consignes gouvernementales...»**



# JEUX D'ÉTÉ EN BERRY

Activités sportives - culturelles - citoyennes

## Lieux d'accueil

Belleville sur Loire du 12 au 16 juillet

Sancerre du 19 au 23 juillet

Vailly sur Sauldre du 26 au 30 juillet

## Transport

Tu ne peux pas te déplacer?

On vient te chercher!!

-> Départ 8h

-> Retour 18h

## Activités proposées

Tchoukball, initiation au pilotage de drone, gravure sur pierre, course d'orientation, initiation aux gestes de premier secours, et bien d'autres encore ...

Tu as entre 12 et 17 ans  
inscris toi:

02-48-54-74-34

[coordination@comcompsv.fr](mailto:coordination@comcompsv.fr)

28 € la semaine de 4 jours

35 € la semaine de 5 jours



Pays-Fort-Sancerrois  
Val de Loire  
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES



# Actualités

## DISTRIBUTEUR AUTOMATIQUE DE BILLETS

Cet été nous allons voir s'installer route de Sancerre à proximité des commerces un Distributeur Automatique de Billets.

Cette installation de DAB se fera en partenariat avec la société LOOMIS (société de transports de fonds). Aucune banque n'est associée ni à son installation, ni à son exploitation.

En pratique, le fonctionnement d'un DAB communal est tout à fait classique : aucun surcoût ou frais supplémentaire n'est engendré lors d'un retrait pour les titulaires de cartes françaises, ce sont ainsi les mêmes conditions qui s'appliquent que pour un distributeur ordinaire (qui dépendent des conditions générales de la banque de l'utilisateur quant au nombre de retraits autorisé hors de leur réseau).

Le financement du projet est communal pour un coût de 36.534,98 € HT, le contrat avec LOOMIS implique une redevance mensuelle en fonction du nombre de retraits estimés. Montant qui pourra être réajusté en fonction du nombre de retraits constatés.



## Retour sur...

### ACCUEIL DE LOISIRS SANS HÉBERGEMENT

#### Un mois de mai marqué par la réouverture de l'école et la reprise de nos activités

C'est avec grand plaisir que les Atsem, Allison et Jennifer, les animatrices Emmanuelle, Sandrine, Gaëlle, Sophie et Stéphanie, nos renforts du centre aquatique, Coralie, Mathilde, Arnaud, Hugo, Benjamin et Matthieu, l'équipe de restauration, Thierry, Antoine et Isabelle ont retrouvé les enfants pour une reprise prudente, très encadrée, mais pleine de bonne humeur et d'impatience.

En mai, fais ce qu'il te plait, alors même si la météo nous a joué un vilain tour en nous privant de sorties, les activités de remplacement ont remporté un franc succès !



Météo oblige, les enfants avaient donné rendez vous à de bien jolies grenouilles !



Vous prendrez bien un brin de muguet ?



Et voilà le résultat ... les plantations sont visibles devant les Loupiots



Les enfants ont mis tout leur cœur pour préparer la fête des mères

**Il semblerait que de jolies surprises soient en préparation pour la fête des pères !!!**

Malgré tout entre 2 averses, nos amateurs de skate parc ont pu exercer leur talent !



Avec beaucoup de prudence, Louis essaie le skate !



# Culture / Enseignement artistique

La médiathèque « les jardins du savoir »

**MÉDIATHÈQUE**  
« Les Jardins du Savoir »

## Club Lecture



**Mardi 15 juin à 16 h 30**

Nombre de participants limité, inscription indispensable.

**2 route de Beaulieu 18240 Belleville sur Loire**  
Tél. 02 48 54 13 10 - Courriel - [mediatheque@bellevillesurloire.fr](mailto:mediatheque@bellevillesurloire.fr)

Retour sur...

Culture / Enseignement artistique

# ATELIERS LOISIRS CRÉATIFS

Samedi 19 juin de 14 h à 17 h

Vendredi 25 juin de 17 h à 20 h

Bonhomme  
en pot de  
terre cuite



Médiathèque « Les jardins du savoir » Belleville sur Loire

Ateliers destinés aux adultes. Nombre de participants limité.

Inscription gratuite au 02 48 54 13 10.

Renseignements auprès de la Médiathèque  
2 route de Beaulieu 18240 Belleville sur Loire  
02 48 54 13 10  
[mediatheque@bellevillesurloire.fr](mailto:mediatheque@bellevillesurloire.fr)

## L'Académie de Musique et d'Arts



L'Académie prépare sa rentrée  
et ouvre 3 nouvelles classes  
avec Pascal Martins

OUVERTURE D'UNE CHORALE

adultes / enfants

CLASSE DE DÉCHIFFRAGE DE  
PARTITIONS



Comment  
jouer  
dès la  
1ère  
lecture ?

Pour tout public  
je lis = je joue  
Comprendre les bases de l'harmonie



Pascal Martins  
professeur diplômé

Répertoire variété française,  
à 1 ou plusieurs voix.  
Avec travail sur l'écoute et le  
placement rythmique.

14 rue Wittelsheim  
18240 Belleville-sur-Loire  
[www.academiedemusique.com](http://www.academiedemusique.com)  
[contact@academiedemusique.com](mailto:contact@academiedemusique.com)  
02 48 72 65 82

Année scolaire 2021-2022

**Inscriptions à partir du 7 juin 2021**

Début des cours 13 septembre 2021  
Dans le respect des conditions sanitaires

Retrouvez-nous sur [www.academiedemusique.com](http://www.academiedemusique.com)



**Pratique individuelle**

Banjo  
Basse  
Batterie  
Flûte Traversière (location d'instrument)  
Guitare  
Orgue  
Piano



**Pratique collective**

Atelier Percussions - Jazz - Pop Rock  
Atelier Technique Vocale  
Choeurs Jazzabell et Millésime  
Eveil musical  
Théâtre Juniors et Ados

**Prochainement  
nouveau site internet  
avec paiement en ligne**

**Nouveautés à  
Belleville/L.**

Théâtre Musical  
Chorales adultes / enfants  
Classe de déchiffrage de partitions  
Classe outils numériques

Formation Musicale  
Cursus Loisirs ou Examen  
Au choix : cours en Présentiel - Mixte - Distanciel  
Cours tous styles, tous niveaux  
Tous nos professeurs sont diplômés

Agrément Éducation Nationale  
Agrément Jeunesse et Education Populaire  
Association Reconnue d'Intérêt Général

02 48 72 65 82

[www.academiedemusique.com](http://www.academiedemusique.com)  
[contact@academiedemusique.com](mailto:contact@academiedemusique.com)





## **LA JEUNE COMPAGNIE DU THÉÂTRE DE L'ESCABEAU**

intègre l'Académie et

vous propose à partir du **15 septembre 2021**

**Théâtre juniors (7 - 10 ans)**

**Théâtre ados (11 - 16 ans)**

**Théâtre musical (7 - 12 ans)**

Inscription à partir du lundi 7 juin 2021

Places limitées

Dans le respect des conditions sanitaires

14 rue Wittelsheim - 18240 Belleville-sur-Loire

[www.academiedemusique.com](http://www.academiedemusique.com) [contact@academiedemusique.com](mailto:contact@academiedemusique.com)

02 48 72 65 82

# Sorties

## La Maison de Loire du Cher



DU 3 MAI AU  
29 JUIN 2021



# Odonates

EXPOSITION DES PHOTOGRAPHIES D'YVES DANJON

Maison de Loire du Cher route de la Loire 18240 Belleville sur Loire  
contact@maisonde Loire.fr ou 02.48.72.57.32  
ouverture soumise à autorisation officielle

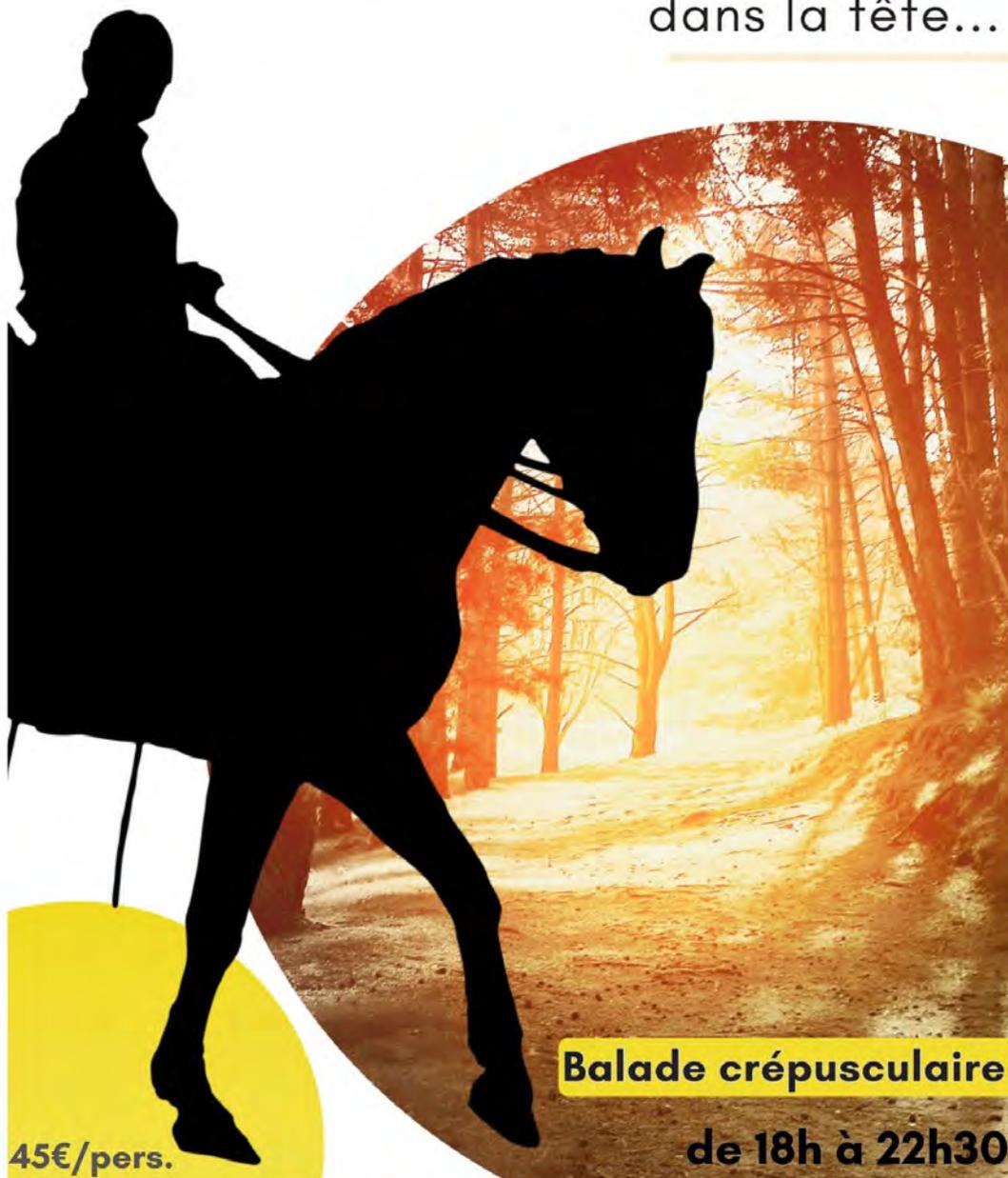
IPNS

MAISON  
de LOIRE du CHER

Vendredi 18 juin 2021

# SI ÇA VOUS TROTTE

dans la tête...



45€/pers.

Balade crépusculaire

de 18h à 22h30

Renseignements et réservation au 0248725732

[maisondeloire18.fr](http://maisondeloire18.fr)

IPNS

# Sorties

La Maison de Loire du Cher



**SAMEDI  
26 JUIN  
2021**

DE 14H30 À 17H30  
GRATUIT

**LA DOUBLE VIE DE**

*Cécilia*

**DÉCOUVERTE ET INVENTAIRE DES LIBELLULES**

INFORMATION ET RÉSERVATION AU 02.48.72.57.32 OU  
CONTACT@MAISONDELOIRE18.FR

Eric Sansault - ANEPE Caudalis



IPNS

MAISONS  
de LOIRE

MAISON de LOIRE du CHER

DU 26 AU 30 JUILLET 2021

# MINI CAMPS

## NATURE ADOS

11/13 ANS ET 14/17 ANS

KAYAK POLO  
TIR À L'ARC  
ORIENTATION  
VTT  
BAIGNADE

## DATES AU CHOIX :

- SOIT DU 26 AU 28 JUILLET  
LUNDI / MARDI / MERCREDI
- SOIT DU 28 AU 30 JUILLET  
MERCREDI / JEUDI / VENDREDI
- SOIT DU 26 AU 30 JUILLET  
5 JOURS DU LUNDI AU VENDREDI

## TARIFS :

➤ 3 JOURS / 2 NUITS

125€ / ADHÉRENT  
130€ / NON ADHÉRENT

➤ 5 JOURS

205€ / ADHÉRENT  
210€ / NON ADHÉRENT



VISITE  
NOCTURNE DU  
CHATEAU DE  
ST FARGEAU

AFFUTS  
SOINS AUX  
ANIMAUX

## ACTIVITÉS ET SERVICES TOUT COMPRIS :

- HÉBERGEMENT À LA FERME DE LA PLAUDERIE (89)
- PENSION COMPLÈTE EN GESTION LIBRE
- TRANSPORT BUS
- ENCADREMENT
- ACTIVITÉS NAUTIQUES ET TERRESTRES

INSCRIPTION PAR RETOUR DE DOSSIER COMPLET ET PAR ORDRE D'ARRIVÉE  
SOUS RÉSERVE DES DIRECTIVES SANITAIRES EN VIGUEUR

ROUTE DE LA LOIRE 18240 BELLEVILLE SUR LOIRE  
02.48.72.57.32 CONTACT@MAISONDELOIRE18.FR

Renseignements auprès de la Maison de Loire  
Route de la Loire 18240 Belleville sur Loire  
02 48 72 57 32  
maisondeloire18.fr

